



Contrat de location de matériel Club Saison 2017-2018



Entre

Les Yankees SCO Football Américain
68, boulevard du Doyenné
49100 Angers

Et

Monsieur / Madame :

Domicilié au :

Code Postal : Ville :

Section : U16 - Cadet U19 - Junior Senior

Matériel : Le club s'engage à fournir du matériel conforme au règlement de la Fédération Française de Football Américain, et à remplacer le matériel défectueux utilisé dans des conditions normales.

| Description | Caution ¹ | Frais de location ² | | |
|---------------------------------|----------------------|--------------------------------|-----|------|
| | | Senior | U19 | U16 |
| Équipement complet ³ | 200 € | | 50€ | 40 € |
| Casque + Épaulette ³ | 250 € | 50 € | | |
| Casque | 180 € | 30 € | | |
| Épaulette | 70 € | 20 € | | |

Fait le ____ / ____ / _____

Le Joueur

Le Club

Condition de locations :

- 1- La caution sera rendue en fin de saison sous réserve que les équipements soient restitués en bon état et à la date fixée par le club. En cas de non restitution du matériel à la date prévue, la caution sera encaissée sans préavis et le matériel considéré comme acquit par le joueur. L'équipement doit être rendu complet, tout matériel manquant sera facturé ou déduit de la caution.
- 2- **Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'abandon en cours d'année.**
- 3- Un protège dents neuf est inclus dans la location.